

Compte rendu des Conseils Municipaux

Séance du 11 février 2017

1) Salle polyvalente : demandes de subventions pour rénovation thermique

Le conseil municipal approuve le projet des travaux pour un montant d'environ 50 000 euros HT, dans la salle polyvalente pour réduire la consommation d'énergie par l'isolation de la toiture et la mise en place d'un nouveau plafond isolé dans la salle des associations. Il approuve de demander une subvention au département dans le cadre de l'appel à projets ARDECHE DURABLE 2017, au Préfet de Région pour la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), au SDE 07 et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour atteindre si possible 80 % de subventions.

2) Projet restaurant de type « bistrot de pays » : demande de subventions

Le conseil municipal approuve le dossier de création d'un restaurant de type Bistrot de pays sur le site de l'ancien poulailler en cours de réhabilitation, et sollicite le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet Ardèche durable 2017, sollicite une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès de l'Etat.

Séance du 07 avril 2017

1) Vote des trois taxes directes locales

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2017

	TAUX 2017 COMMUNE (identique 2016)
Taxes d'habitation	6,84 %
Taxes foncières (bâti)	13,78%
Taxes foncières (non-bâti)	76,14%

2) Vote compte de gestion 2016- compte administratif 2016- affectation du résultat

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 totalement conforme avec le compte de gestion 2016 pointé par la perception de Thueyts (voir détails page 7 du présent Petit Fabrassou) et présentant un excédent de fonctionnement reporté de 101 410,07 euros.

3) Vote des subventions aux associations

Monsieur le maire donne lecture des propositions 2017 de subventions aux associations :

- ACCA de Fabras : 170.00 €
- Association Drailles et Calades : 810.00 €
- association COLETTE BONZO : 450.00 €
- association LA GAF : 425.00 €
- SPA - Lavilledieu : 410.00 €
- fondation du patrimoine : 50.00 €

4) Mise à jour indemnités des élus

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints au Maire et de conseiller délégué tel que décidé par délibération du 28/03/2014 et 4/10/2014 en taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (en remplacement de l'indice 1015) à la demande de la Préfecture suite à une nouvelle loi (Maire : 17 %, 1er, 2ème et 3ème adjoint : 3,57 %, conseiller municipal délégué : 3,57 %).

5) Budget primitif 2017

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 avec reprise des résultats 2016, lequel s'équilibre en dépenses et recettes à :

- en section fonctionnement à 433 846.00 €
- en section investissement à 833 625.00 €

6) Enfouissement réseaux quartier Réjus-Acceptaion APS sde 07

Le conseil municipal, approuve l'Avant Projet Sommaire du SDE 07 tel que présenté pour un coût global estimatif de 179 248.36 euros TTC concernant les travaux d'enfouissement du réseau électrique, les travaux d'éclairage public et d'enfouissement du réseau télécom quartier Réjus. Il sollicite les subventions possibles pour ce projet, qui sera réalisé suivant les subventions obtenus.

7) Acquisition de terrains Les Giraudes - Acte administratif

Le conseil municipal accepte les terrains céder à l'euro symbolique à la commune par Marjon et Peter BAKKER, habitants La Grange de Fabras, soit trois parcelles de terrains situés à proximité immédiate du futur boudrome, représentant 2 200 m². Le conseil municipal tient à remercier particulièrement Mme et Mr BAKKER pour ce don de terrains très bien placés et très intéressant pour la commune.

8) Avenant contrat de location maison La Fasille

Le conseil municipal décide d'augmenter de 35 euros par mois le loyer de la maison de La Fasille à partir du mois de mai 2017 pour prendre en compte les travaux d'aménagement réalisés (agrandissement de la terrasse, création d'un escalier permettant un accès direct au jardin...).

9) Accessibilité des établissements recevant du publics -Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)

Le conseil municipal, prend acte des diagnostics réalisés par le bureau d'études SOLIHA pour l'église, la salle polyvalente et la mairie et des travaux à envisager pour une mise aux normes (conformément à la loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap), valide le programme et prévoit un échéancier des travaux à réaliser (plus de 20 000 euros HT de travaux à prévoir pour ces 3 bâtiments publics).

10) Convention d'accueil des enfants de Fabras scolarisés en classe CLIS à Aubenas

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la commune d'Aubenas pour accepter les enfants de Fabras ayant besoin d'une scolarité en classe CLIS (école de Beausoleil), après validation de l'inspection de l'Education Nationale.

11) Aide au déneigement hiver 2016/2017

Le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'aide au déneigement des voiries communales pour l'hiver 2016/2017.

Séance du 26 août 2017

1) Modification des statuts de la CDC Ardèche des Sources et Volcans

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » à partir du 1^{er} janvier 2018 avec la prise de la compétence GEMAPI, gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et suivi du SAGE Ardèche, valide la délibération syndicale du 1^{er} juin 2017 relative à la fusion du Syndicat Mixte Ardèche Claire avec les Syndicats de rivière Beaume-Drobie et Chassezac en un nouvel établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche.

2) Acquisitions terrains : cheminement piétons et terrains limitrophes

Le conseil municipal approuve l'acquisition à l'euro symbolique des terrains nécessaires à la réalisation du cheminement piéton le long de la RD 5 entre l'Echelette et Jaujac.

Le conseil municipal accepte que les frais afférents à ces opérations : frais de géomètre éventuels, d'actes, de publication aux hypothèques et divers soient à la charge de la commune de Fabras.

3) Acquisitions terrains quartier l'Echelette (projet boudrome)

Le conseil municipal approuve l'acquisition à l'euro symbolique des terrains nécessaires à la réalisation de parking et jeux de boules extérieurs à proximité du boudrome intercommunal qui sera construit par la Communauté de communes.

Le conseil municipal accepte que les frais afférents à ces opérations : frais de géomètre éventuels, d'actes, de publication aux hypothèques et divers soient à la charge de la commune de Fabras.

3) Déplacement chemin communal les hivières-création espace public

Le conseil municipal approuve le déplacement d'un chemin communal situé lieudit les Hivières et traversant la propriété de M. et Mme OZIL par acquisition et vente des terrains à l'euro symbolique après enquête publique afin de permettre la réalisation par la commune d'un parking communal au bout de la route des Hivières. Le conseil municipal remercie très sincèrement Mme et Mr OZIL pour le don de terrain fait à la commune et qui a permis la réalisation d'un parking sur ce quartier.

Séance 17 novembre 2017

1) Indemnités de conseil du percepteur

Le conseil municipal, accepte l'attribution réglementaire de l'indemnité de conseil et de confection de budget pour les prestations apportées à la collectivité par la perceptrice de Thueyts.

2) Ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2018

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement du 1er semestre 2018, et dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

3) Passage à taux fixe du prêt de la salle polyvalente

Le conseil municipal, accepte le passage à taux fixe du prêt existant avec la banque SFIL (anciennement DEXIA-Crédit local) pour le financement de la salle polyvalente, à un taux fixe de 1,4 % à compter du 01/02/2018 et pour toute la durée résiduelle du prêt.

4) Projet de centrale photovoltaïque sur les toitures de la salle polyvalente

Le conseil municipal décide, en profitant des travaux d'isolation et de réfection de la toiture, de lancer le projet de « Centrale photovoltaïque » sur les toitures de la salle polyvalente pour un montant estimatif de 55 000 euros HT (pour une puissance installée d'environ 31 Kwc), de missionner le SDE07 pour un accompagnement technique, de solliciter l'aide financière de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une subvention possible de 7 000 euros environ. Cette opération permettra à la commune une recette financière d'environ 4 000 euros par an garantis pendant 20 ans (durée du contrat de rachat avec EDF OA).

5) Modification des statuts du SEBA et demandes d'adhésions de structures

Le conseil municipal approuve la modification de statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, et l'adhésion des structures au dit Syndicat, telles que proposées dans les délibérations du SEBA du 3 juillet et 25 septembre 2017.

6) Echange de terrains La Chareyre

Le conseil municipal, accepte l'échange d'une partie des parcelles section A n°516 et 518 appartenant à Monsieur LECOMTE, quartier La Chareyre, pour pouvoir accéder à la parcelle A 539 (parcelle appartenant à la commune où se trouve le champ d'épandage communs à 8 habitations du quartier) à partir de la voie communale avec une superficie égale.

7) Intégration du cheminement piétons quartier Les Plots dans le domaine public

Le conseil municipal, décide d'intégrer l'ensemble des terrains qui seront acquis dans le cadre du cheminement piéton dans le domaine public de la commune (usage direct du public).

8) Décisions modificatives n°1 au budget-Restitution cautions

Afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis le vote du BP 2017 (notamment les remboursements de cautions de locataires rendant leur logement), le conseil municipal approuve les réajustements des comptes nécessaires, à budget équivalent (baisse sur certaines lignes de crédit et augmentation sur d'autres).

L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie, aux jours et heures d'ouvertures